

BULLETIN COMMUNAL

AUZOUVILLE-sur-RY - L'Eglise



AUZOUVILLE - SUR - RY -

décembre 1986



DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN,

Décretés par l'Assemblée Nationale dans les séances des 20,
21, 23, 24 et 26 août 1789, acceptés par elle.

PRÉAMBULE

LES représentants du peuple François, constitués en assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des maux publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme; afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs pouvoirs, afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et du bonheur de tous.

En conséquence, l'assemblée nationale reconnoît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen.

ARTICLE PREMIER.

LES hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits; ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

La loi est l'expression de la volonté générale; tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.

La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne seroit pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement; mais à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Toute société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

AUX REPRÉSENTANS DU PEUPLE FRANÇOIS.

EXPLICATION DE L'ALLEGORIE.

HISTOIRE D'AUZOUVILLE

suite du précédent numéro

A notre époque fin 1986 rien n'est changé en ce qui concerne les hommes, ils ont toujours leurs défauts et leurs qualités.

Le 11 Février 1844 : Le Garde champêtre étant démissionnaire le sieur LEVASSEUR Joseph est nommé à ce poste pour représenter et faire exécuter la loi vu l'extrême nécessité dans la commune d'avoir un garde champêtre, pour la conservation des récoltes et le maintien de la tranquillité publique.

Le 5 Mai 1844 : L'entretien des chemins vicinaux coûtant cher, il est voté par le Conseil, que chaque utilisateur des dits chemins devra donner une journée de travail par an pour l'entretien de ceux ci.

Le 6 Avril 1845 : Le budget de la commune est au plus mal vu les dépenses pour l'achat de terrain pour la construction d'école et mairie, le sieur LEROY Auguste propose au maire de louer les biens communaux pour 18 années, ce qui représente la somme de 7.128 Francs; il faut dire que la situation nationale n'est pas stable, et le sieur LEROY pense peut-être à une prochaine révolution (1848) et préfère placer son argent et jouir de l'usufruit, ou encore est-il un grand coeur? Enfin dans les deux cas il rétablit l'équilibre de la balance budgétaire communale.

Le 31 Décembre 1846 : Le préfet envoie un communiqué au maire disant : qu'il est interdit à tous gens de mendier, et de vagabonder - Que les municipalités doivent se charger de résoudre leurs problèmes dans leur commune respective. Là le conseil réagit vivement en s'insurgeant. Il y a 21 pauvres dans le village, et le budget de bienfaisance est de 127 Francs pour l'année. Le conseil ne soit pas très bien ce qu'il peut faire? Il propose de donner du travail à la réparation des chemins aux plus valides (rien ne change, les tucs et les petits boulots existaient à cette époque et la pauvreté aussi.)

Le maire de Martainville demande autorisation à Auzouville pour ouvrir une école en sa commune et se payer un instituteur et abandonner Auzouville.- Le maire de notre commune répond dans le texte) "je témoigne mon grand regret à l'autorité supérieure de se voir séparer d'une réunion formée depuis un temps immémorial et qui n'a cessé d'être d'une bonne socialité : cependant puisque Epréville Martainville a le désir de former chez elle, l'établissement qu'exige la loi, le conseil municipal d'Auzouville consent pour cette cause, et il mentionne au préfet que la charge de l'école pour notre seule commune sera lourde."

Le 14 Mars 1848 (nous sommes de nouveau en république et oui à Auzouville cela se passe aussi simplement) Le commissaire du gouvernement provisoire de la République Française demande à la municipalité d'Auzouville son avis sur l'ouverture d'un bureau de Poste à Ry, ce qui faciliterait l'acheminement du courrier; notre municipalité est tout à fait favorable à ce sujet.

Le 2 Octobre 1848 : Il y a 150 chomeurs à Auzouville depuis 6 mois, le nouveau gouvernement attribue une somme de 666,38 Frs qui servira à payer les dits chomeurs aux travaux qu'ils devront exécuter dans la commune.

Le 14 Novembre 1848 C'compte tenu qu'il y a de plus en plus de pauvres, la liste des enfants dont les parents sont démunis est faite, et ceux ci recevront l'instruction primaire gratuite dans l'école laïque de la commune, où il ne sera fait aucune préférence, et où le droit à la différence sera appris, afin qu'il soit répandu parmi le monde, en vue d'inciter les hommes à la tolérance.

LE MOT DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Notre dixième édition de notre bulletin communal vient de voir le jour.

Avec la commission de l'Information et les diverses associations locales nous avons rédigé cette modeste feuille destinée à faire ~~le~~ le lien avec tous les habitants nouveaux et anciens. L'objectif de ce bulletin étant de faire le point sur l'année écoulée et d'envisager l'avenir.

Le chômage sévit toujours dans beaucoup de communes de France et d'Europe, à Auzouville 22 personnes sont actuellement sans emploi et dans l'incertitude du futur. Il faudra peut être qu'un jour il y ai une autre forme de rémunération pour que la misère du chômage ne soit pas ressentie comme aujourd'hui et que le droit au travail soit équitable pour tous.

Sur le plan scolaire la situation s'est améliorée avec l'ouverture d'une 3ème classe maternelle dans le regroupement pédagogique du SIVOS et la création d'une cantine dans chacune des communes concernées.

L'établissement du Plan d'occupation des sols (P.O.S.) se termine, l'enquête publique a eu lieu, 3 remarques seulement ont été faites ce qui donne à penser que ce P.O.S. mis en place par le Conseil Municipal a obtenu l'approbation de la grande majorité des habitants.

Notre clocher s'est enrichi d'un système électrique de sonnerie programmée..... L'Angélus est encore peut être aujourd'hui dans le monde tourmenté que nous vivons un des symboles de vie et d'amitié qui nous rapproche les uns des autres.

En ce qui concerne la salle polyvalente le permis de construire est délivré mais aucune subvention n'a été accordée en 1986 malgré les nombreuses démarches effectuées auprès du Département, de la Région, de l'Etat. Il est donc évident que les travaux de construction ne pourront pas être entrepris avant que le financement en soit assuré par les subventions ainsi que par des emprunts qui auront une certaine incidence sur les impôts locaux.

A noter que la répercussion de ces incidences sur les impôts communaux n'aurait pas été supportable si le Conseil Municipal avait décidé de réaliser en même temps l'assainissement collectif, bien sûr nécessaire à notre époque, mais dont la réalisation devra être différée de quelques années.

Et pour terminer nous vous souhaitons une bonne fin d'année et tous nos meilleurs voeux pour 1987.

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mr. Paul COUSIN - Maire Agriculteur,
Mr. Raymond ROYER - 1er Adjoint retraité,
Mr. Jacques SIMON - 2ème Adjoint contremaitre,
Mr. Henri BONNET - Clerc de notaire,
Mme Colette LEFRANCOIS - Mère de famille,
Mme Joceline FRESSARD - Agent technique,
Mr. Rémy LANGLOIS - Artisan menuisier,
Mr. Jean Pierre DENOYELLE - Employé géomètre,
Mr. André LEHOUX - Instituteur,
Mr. Raymond LECONTE - Agriculteur,
Mr. Maurice CORNU - Retraité,
Mr. Louis GUERARD - Agriculteur,
Mr. Vincent LAROCHE - Agriculteur,
Mr. Reynald GUERARD - Employé d'industrie,
Mr. René MASZURIER - Retraité.

MODIFICATION DES PERMANENCES
DE LA MAIRIE
A PARTIR DU 1er JANVIER 1987

Pour permettre aux Associations Locales d'organiser leurs réunions le Vendredi soir et de faciliter ainsi la participation de tous les membres, nous avons décidé avec l'accord du Conseil Municipal, de modifier, à partir du 1er Janvier 1987 les permanences de la Mairie dont les jours d'ouverture seront les suivants :

- LUNDI : de 18 H. à 20 H.
- MARDI : de 9 H. à 11 H.
- JEUDI : de 18 H. à 20 H.
- SAMEDI : de 9 H. à 11 H.

Nous espérons que vous réserverez un bon accueil à ce changement.

Téléphone de la Mairie : 35.23.40.67

Le courrier peut être déposé dans la boîte à lettre "Mairie".

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

COMMENT OBTENIR	OU S'ADRESSER	RENSEIGNEMENTS CONDITIONS PIECES A FOURNIR
Extrait de Naissance	Mairie du lieu de naissance	Date de naissance Nom, Prénoms, Enveloppe timbrée.
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage	Date de mariage, Nom, Prénoms, Enveloppe timbrée.
Extrait de Décès	Mairie du lieu ou domicile du défunt	Date du décès, Nom, Prénoms du défunt, Enveloppe timbrée.
Fiche d'Etat civil - Familiale ou individuelle	Mairie du domicile	Livret de famille.
Carte Nationale d'identité valable 10 ans	Mairie du domicile	Livret de Famille 2 Photos 1 Timbre fiscal
Passeport valable 5 ans	Imprimé de demande fourni par la Mairie	
Autorisation de sortie de Territoire des mineurs	Le père ou la mère doivent se présenter à la Mairie	Livret de famille

Où faut-il s'adresser :

Pour mariage : se présenter à la Mairie du lieu de célébration au moins 3 semaines à l'avance muni d'un extrait de naissance avec mention délivré en vue mariage, et d'un certificat prénuptial délivré par le docteur.

En cas de contrat de mariage, produire un certificat du notaire.

Pour déclaration de naissance : à la Mairie du lieu de naissance muni du livret de famille et du certificat délivré par le docteur.

Pour décès : s'adresser à la Mairie du lieu de décès Produire le livret de famille et le certificat du docteur ayant constaté le décès.

Médaille de la famille française

Cette distinction honorifique est décernée aux parents

qui ont élevé dignement plusieurs enfants, à savoir :

- la médaille de bronze à partir de 4 enfants,
- la médaille d'argent à partir de 6 enfants,
- et la médaille d'or à partir de 8 enfants,

N'hésitez pas à vous renseigner en Mairie - Des formulaires de demande sont à votre disposition.

Extraits de casier judiciaire : s'adresser

CASIER JUDICIAIRE NATIONAL - 107, Rue du Landreau - NANTES

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Les jeunes gens qui atteindront l'âge électoral (18 ans) au 28 Février 1987, ainsi que les personnes habitant nouvellement la commune sont priés de se faire inscrire en Mairie avant le 31 Décembre dernier délai.

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Les habitants d'Auzouville sont prioritaires pour la location de la salle des Fêtes en ayant la possibilité de la retenir 6 mois l'avance.

Tarif de location : sous réserve d'une révision des prix en 1987.

- 1 jour : 400 Francs

- 2 jours : 600 Francs

Pour la location s'adresser au secrétariat de la Mairie.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures est régulièrement effectué chaque lundi (à l'exception des lundis fériés où il est reporté au lendemain.)

Compte tenu des chiens qui divagent sur la voie publique et percent les sacs, il est recommandé de sortir les poubelles que le lundi matin avant 8 heures.

Les habitants ont la possibilité de se procurer des sacs en Mairie qui sont vendus au prix courant.

Il est demandé de ne pas mettre de terre, cailloux et gazon dans les sacs poubelles, (ces sacs étant uniquement destinés aux ordures ménagères.)

Afin d'éviter les accidents lors du ramassage, il est rappelé que les verres cassés doivent être mis à part et non dans les sacs poubelles.

La décharge communale est ouverte tous les samedis.

Les autres jours, la clé est à la disposition des habitants, chez Messieurs Raymond LECONTE et Raymond ROYER (au Hameau du Thil.)

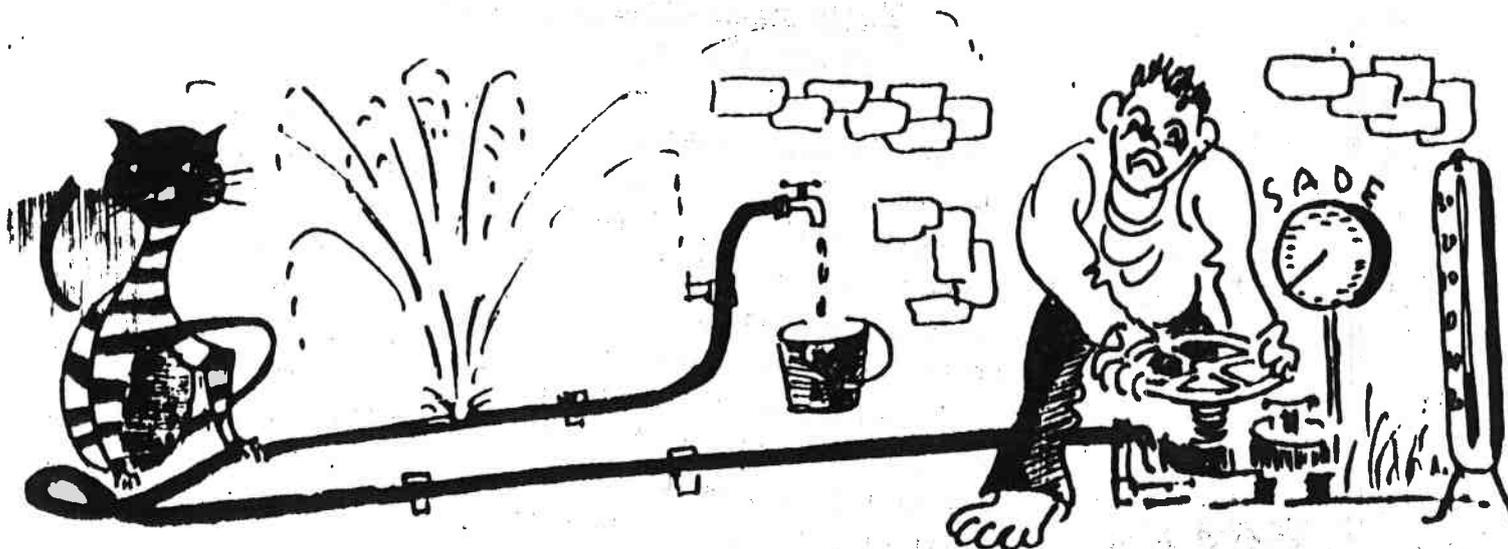
Il est rappelé à l'attention des personnes qui portent des débris, ferraille, pointes, verres cassés etc.... à la décharge communale, que ceux-ci doivent être déposés à l'endroit destiné à les recevoir sans en perdre une partie durant le transport soit "perdu" le long des voies d'accès.

D'autre part, il a été constaté que des animaux morts (moutons etc...) avaient été déposés à la décharge communale. Cet état de fait aggrave les nuisances supportées par les riverains et est strictement interdit par le Règlement sanitaire Départemental.

Nous comptons sur la bienveillante compréhension de tous.

SURVEILLANCE DES COMPTEURS D'EAU

De nombreuses fuites d'eau après compteur ayant été constatées par la SADE (avec pour conséquence une augmentation considérable du montant des factures) il est dans l'intérêt de chaque abonné de surveiller régulièrement sa consommation d'eau.



TAILLAGE DES HAIES

Il est rappelé à tous les propriétaires et locataires de terrains plantés de haies en bordure des routes départementales et communales (ou chemins ruraux) que celles ci doivent être taillées régulièrement afin que leur développement ne fasse aucune saillie sur la voie publique.

DIVAGATION DES CHIENS

/
rappelle ./.

Afin de garantir la sécurité des habitants et spécialement des enfants, la Municipalité^{//} que la divagation des chiens est interdite sur la voie publique ainsi que sur les terrains privés, en précisant également que leurs propriétaires sont civilement responsables des accidents corporels et matériels occasionnés par ces animaux domestiques (avec toutes leurs conséquences judiciaires).

La Municipalité fait donc appel à la bienveillante compréhension de toutes les personnes concernées par cet avis.

CIRCULATION

Nos routes sont étroites et sinueuses, la visibilité est réduite; faisons attention aux obstacles qui peuvent surgir et respectons la signalisation (panneaux et entrée d'agglomération.) et réduisons notre vitesse.....

L'AIDE ARCHITECTURALE GRATUITE UN SERVICE OFFERT A TOUS

Vous désirez construire, agrandir, transformer, restaurer, ou simplement avoir un avis sur votre habitation ou tout autre bâtiment, l'architecte du CAUE est à votre disposition pour vous informer, vous conseiller dans la recherche des solutions les plus aptes à résoudre vos problèmes techniques, administratifs, paysagers.

N'attendez donc pas trop pour le rencontrer et, surtout munissez-vous de tous documents utiles : cadastre, relevés du terrain, photos des abords et des façades s'il s'agit d'extension ou de rénovation.

BUDGET 1986

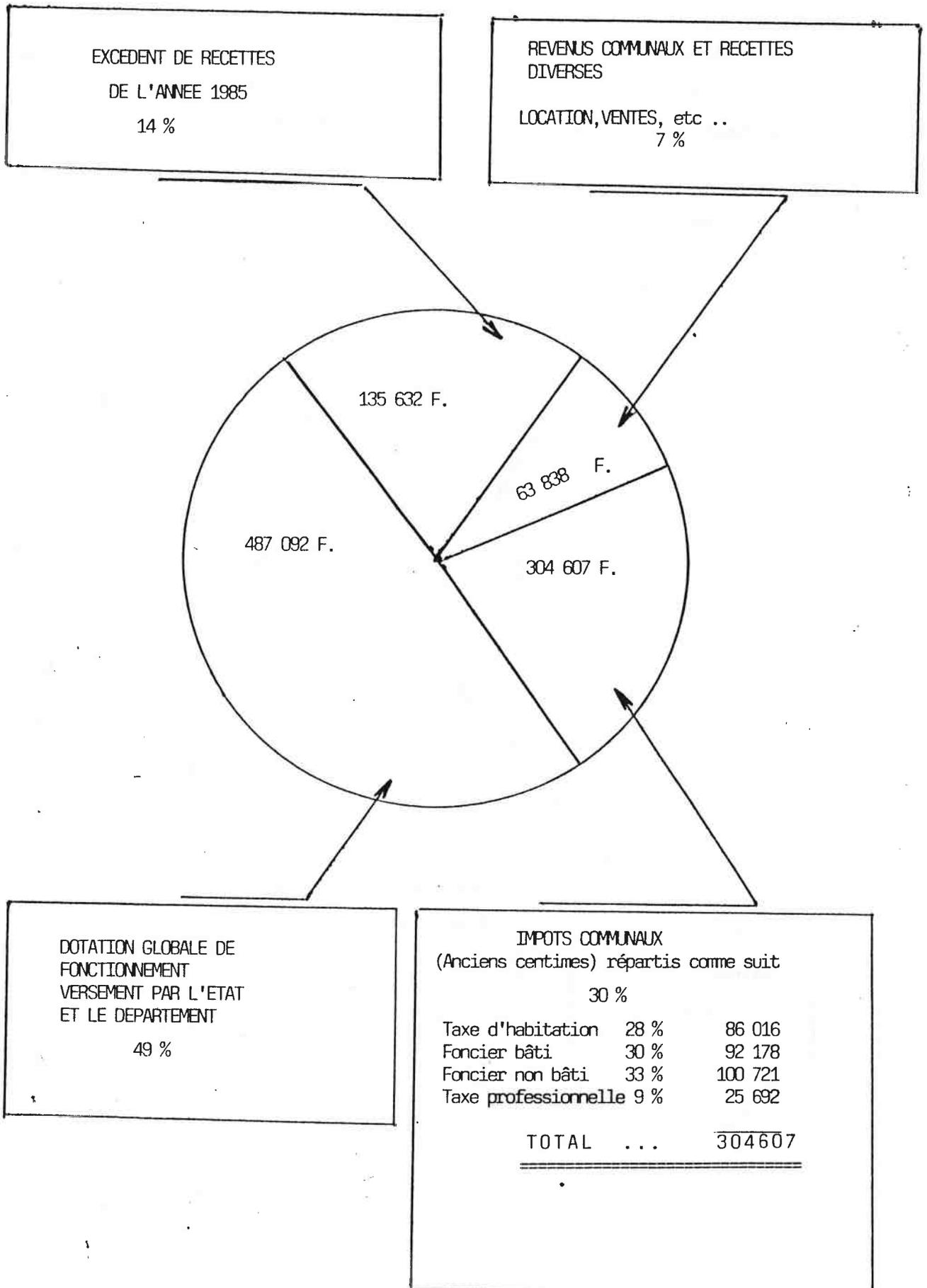
DEPENSES PREVUES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Combustibles	60.000,00
Fournitures scolaires	19.000,00
Fournitures de Mairie	10.000,00
Personnel permanent	165.000,00
Personnel non permanent	1.800,00
Indemnités diverses	50.000,00
Charges sociales	58.000,00
Impôts et taxes	2.500,00
Entretien des bâtiments	74.059,00
Voirie	65.000,00
Entretien matériel outillage	7.000,00
Acquisition matériel	12.500,00
Electricité - Eau	30.000,00
Assurances	8.608,00
Dépenses aide sociale	39.000,00
Cotisations municipales	3.000,00
Contingent incendie	14.382,00
Charges intercommunales	121.053,00
Remboursements de frais	1.000,00
Autres prestations	2.800,00
Versement B.A.S. spectacle	150,00
Subventions	26.500,00
Fêtes et cérémonies	2.000,00
Impressions et reliures (P.O.S)	10.000,00
Documentation générale	600,00
Téléphone	4.000,00
Indemnité Maire et Adjoint	43.000,00
Intérêts d'emprunts	47.785,00
Ramassage ordures	26.000,00
Frais financiers pour emprunt	1.000,00
Prélèvement pour dépenses d'investissement	85.432,00
TOTAL	<u>991.169,00</u> Francs

B U D G E T 1 9 8 6

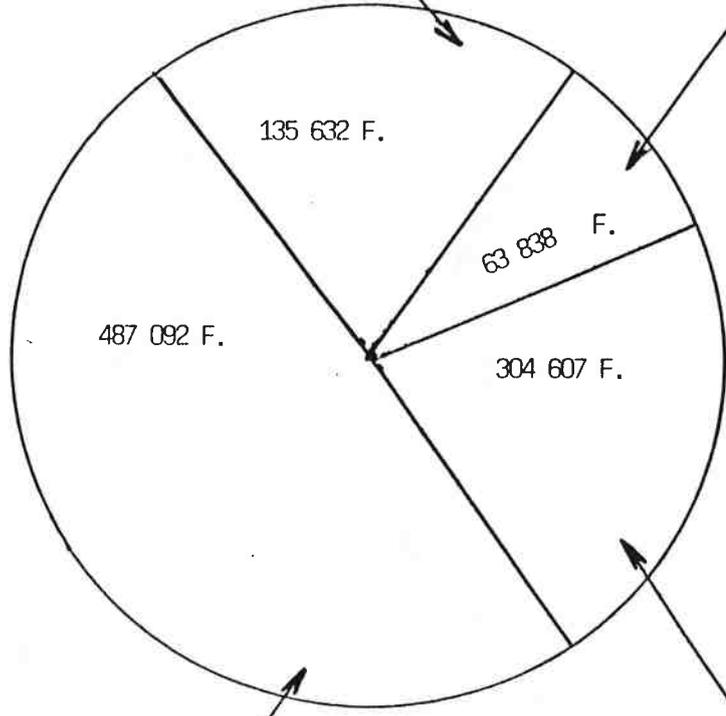
RECETTES PREVUES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

T O T A L : 991.169 Francs



EXCEDENT DE RECETTES
DE L'ANNEE 1985
14 %

REVENUS COMMUNAUX ET RECETTES
DIVERSES
LOCATION, VENTES, etc ..
7 %



DOTATION GLOBALE DE
FONCTIONNEMENT
VERSEMENT PAR L'ETAT
ET LE DEPARTEMENT
49 %

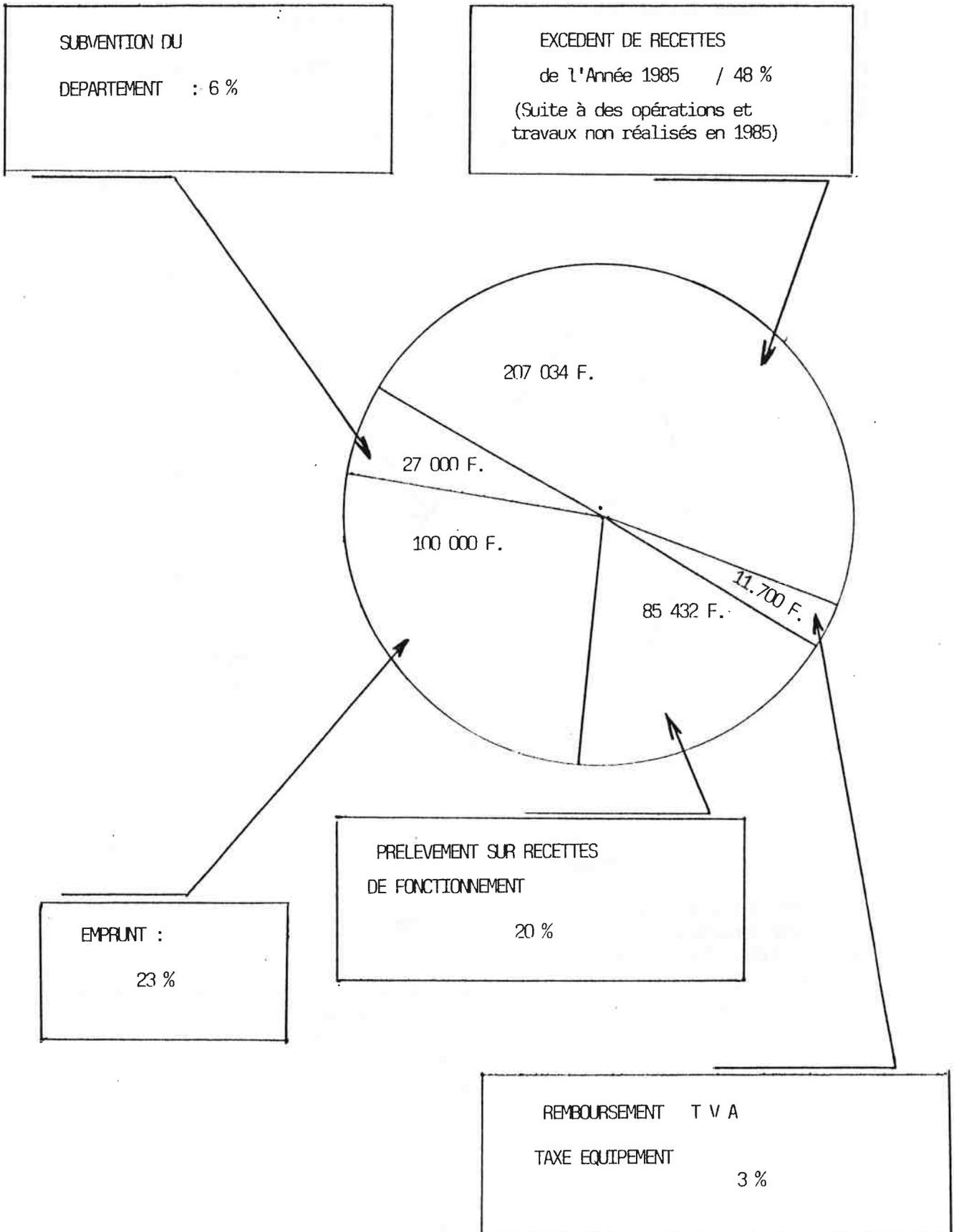
IMPOTS COMMUNAUX
(Anciens centimes) répartis comme suit

	30 %	
Taxe d'habitation	28 %	86 016
Foncier bâti	30 %	92 178
Foncier non bâti	33 %	100 721
Taxe professionnelle	9 %	25 692
TOTAL ...		304 607

BUDGET : 1986

RECETTES PREVUES EN SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL : 431 166 FRANCS

PROVENANCE



BUDGET 1986
DEPENSES PREVUES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Remboursement emprunts (capital)	30.532,00
Travaux de voirie	99.423,00
Acquisition de matériel (pour cantine et mairie)	50.000,00
Electrification des cloches de l'Eglise et autres travaux	60.000,00
Travaux Ecoles	6.000,00
Plantations	3.100,00
Acquisition de terrain pour salle polyvalente	151.493,00
Frais d'études (architectes)	30.611,00
TOTAL	431.166,00

TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

-VOIRIE

Le profil du chemin vicinal n° 8 a été exécuté ainsi que l'élargissement du chemin vicinal n° 2 (de la place à la mare communale) afin de donner plus de visibilité et accessibilité.

Les voies communales n° 7 (chemin passant devant chez Pierre Peret). Le n° 8 donnant au lotissement Coulon) - le n° 9 conduisant à la décharge municipale) ont été revêtues d'un enduit goudron gravelle.

L'ouverture à l'Office du Tourisme Départemental a été délibéré favorablement par le conseil municipal, nos chemins ruraux seront peut-être plus empruntés par les randonneurs. Avis aux amateurs de la marche à pied.

Quelques plantations ont été faites, en vue de continuer l'aménagement de la mare communale ainsi que l'agrémentation de la place de l'église; Chaque année, nous tentons avec peu de dépense de rendre notre village plus accueillant aux uns et aux autres.

- CANTINE

L'ouverture de la cantine pour nos enfants a eu lieu cette année, pour le fonctionnement de celle ci un investissement a été nécessaire :

un four de remise en température, une friteuse
un grill viande, 4 tables pliantes et la vaisselle utile

-MAIRIE

La machine à écrire du secrétariat ayant fait son usage l'acquisition d'une nouvelle machine a été réalisée.

- LES CLOCHES

L'Angélus étant une tradition que chacun de nous n'entend pas détruire, les cloches de notre église ont été électrifiées par l'entreprise BEURIOT.

A NOTER

Les administrés qui souhaiteraient voir et entendre les dites cloches, peuvent se présenter à la mairie, les lundis et jeudis à 18 H 45 précise (la visite sera gratuite et guidée).

=====
C.E.S. DE DARNÉTAL
=====

1°- Le projet de la salle des sports prend forme :
Cette salle coûtera approximativement 4.000.000 de francs.

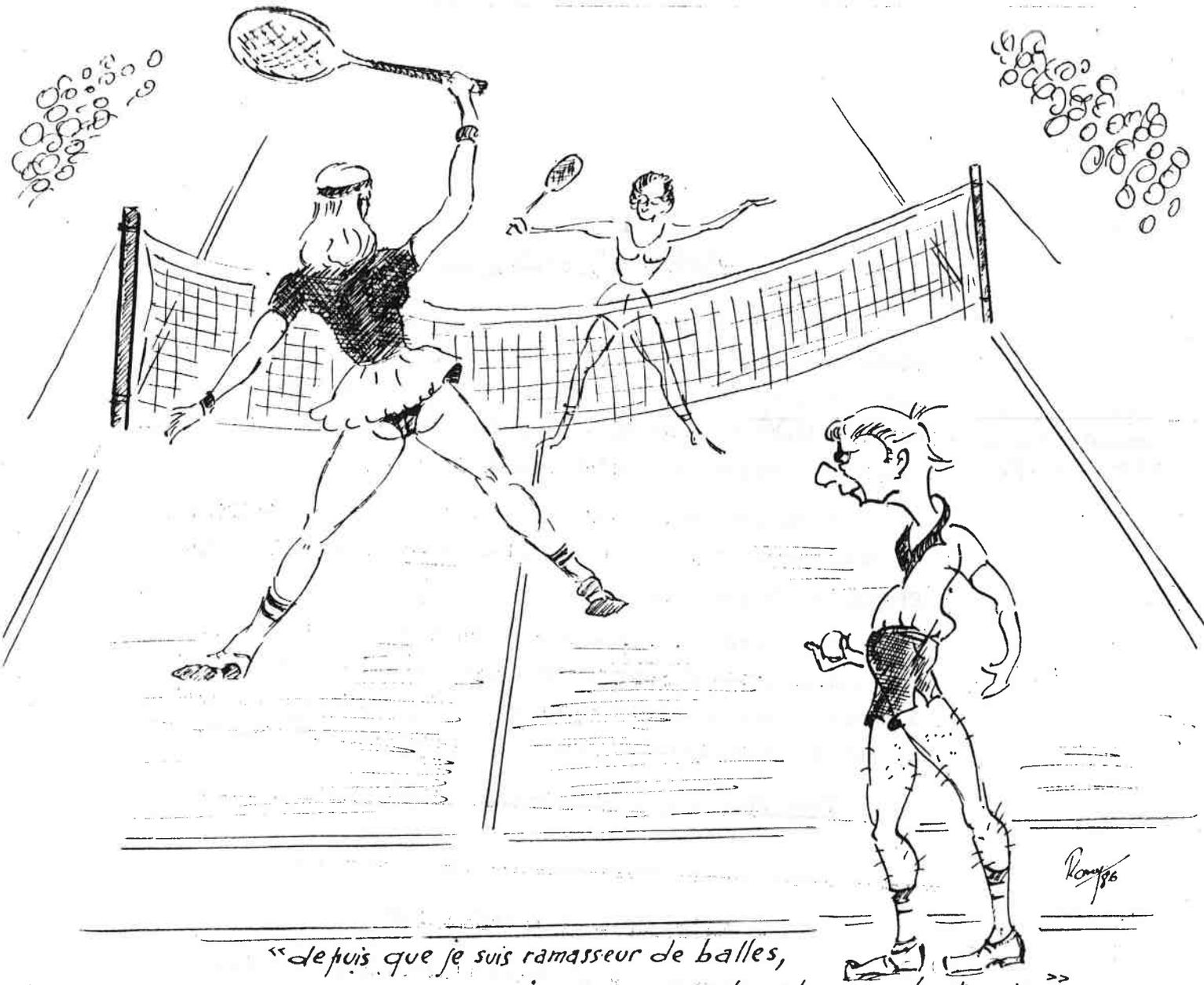
Financement prévu : une subvention Départementale de 400.000 Francs (10%) et la différence soit environ 90% à la charge du syndicat intercommunal.

Lors de la dernière réunion, il a été précisé que les dépenses de construction n'auraient pas d'incidences sur la participation financière des communes.

2°- Lors des deux dernières réunions, la gratuité des transports scolaires pour les élèves du C.E.S. de Darnétal a été remise en question en raison d'augmentations importantes dans les tarifs de transports du SIVOM de la Région Rouennaise dont dépendent plusieurs communes du Syndicat Intercommunal.

Cette proposition qui aurait annulé les engagements antérieurs de gratuité et qui aurait comporté la participation des familles aux frais de transports, a été repoussée par une majorité importante des délégués intercommunaux.

Mais à l'avenir, il est nécessaire que les parents d'élèves et les conseils Municipaux demeurent vigilants sur ce problème.



*« depuis que je suis ramasseur de balles,
je vois mieux les dessous du tennis... »*

SPORTS

En 1986 le terrain de sport n'a pas vu d'autres activités que le tennis mais nous rappelons qu'il reste ouvert à d'autres disciplines, telles que (hand - mini basket - volley). Que ceux qui veulent les pratiquer se manifestent en Mairie où toutes les propositions seront étudiées. Cette année le tennis a vu le nombre de ses adhérents augmenter. Les cours du Samedi compris dans le montant de la cotisation sont suivis plus assidument par un plus grand nombre de personnes.

Depuis Septembre les inscriptions se prennent pour 12 mois consécutifs. Le montant en est de 330 Frs pour les adultes, et de 165 Frs pour les enfants de moins de 16 ans.

Cross,: Comme chaque année quatre samedis seront consacrés au cross intercommunal. Les prochaines rencontres auront lieu en Janvier, Février puis Mars. Nous souhaitons que les jeunes seront nombreux à participer à ces épreuves qui se déroulent dans la bonne humeur et la simplicité.

BUREAU D'AIDE SOCIALE

lesquels cas sont
présentés ./.

Au cours de ces réunions le Bureau d'Aide Sociale est amené à étudier différents cas (prise en charge hospitalière aide aux personnes âgées, aide éventuelle aux chômeurs en difficultés) à la direction départementale et ensuite à la commission cantonale pour décision définitive.

Comme les années passées les anciens ont pu bénéficier de leur repas et voyage annuel qui les a conduit à la Belle Epoque de Briquemesnil.

En dehors du B.A.S. nous vous rappelons qu'un service dénommé A.I.P.A. (Association intercommunale pour le maintien à domicile des personnes âgées) assure les différentes actions en faveur du maintien à domicile des personnes du 3^{ème} âge.

Pour plus amples renseignements s'adresser en Mairie

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

Comme les années précédentes l'A.F.R.E.L. a animé plusieurs activités de notre village, à savoir :

- en Mars le goûter masqué des enfants.
- en Juin son rallye vélo et sa sortie pedestre,
- en Juillet la session d'été pour les enfants.
- en Septembre rallye voiture et tournoi de pétanque.

Pour 1987 nous ----- renouvellerons ces activités dont les dates définitives vous parviendront bientôt.

Sachez cependant que tous les mercredis de Septembre à Juin, l'A.F.R.E.L. vous offre la possibilité de participer soit à la gymnastique féminine (19 H 30 à 20 H 30) soit au cours de dessin des enfants animé par Mr. ROSLY MERCIER (14 H 30 à 16 H 30).

Pour tous renseignements complémentaires se présenter à la Salle des Fêtes aux heures indiquées ci-dessus :

L'Association est ouverte à tous et c'est avec plaisir que nous accueillerons ceux qui veulent y participer.

Pour cela s'adresser en Mairie.

COMITE DES FETES

ACTIVITES DE L'ANNEE 1986

Le 12 Janvier : Le comité des fêtes avait réuni les personnes ayant contribué aux festivités du 15 Aout.

La traditionnelle galette des rois et le verre de l'amitié clôturèrent cet après midi.

Le 18 Janvier : En plus des festivités prévues un bal a été organisé, dont la recette de 3.500 Francs a été totalement versée au profit "des Restaurants du Coeur".

Les 1er Février, 26 Avril et 4 Octobre : Les amateurs de Disco furent au rendez vous. Ces 3 soirées connurent un vif succès.

Le 6 Avril : Les rois de la "Touille" se sont affrontés au cours de notre poule aux dominos dotés de nombreux lots offerts par des généreux donateurs dont le comité.

Les 19 et 20 Avril Exposition peinture

Les travaux des divers artistes furent très appréciés de la part des visiteurs.

Les 8 et 11 Novembre : Nous rendons hommage à la mémoire des morts des deux guerres, en association avec la municipalité et la section locale des anciens combattants. Une petite soirée dansante animée par "DISCO ZOUVILLE" eut lieu le 10 Novembre.

Le 11 Mai : Cette année a eu lieu la finale des Jeux Intervillages. Elle fut ardemment disputée dans une ambiance chaleureuse et en présence d'un nombreux public particulièrement enthousiaste.

Le vainqueur de cette finale fut Auzouville dont les supporters fêtèrent très tard dans la nuit cette victoire.

Le 25 Mai : A l'occasion de la fête des mères le Conseil Municipal et le Comité des Fêtes ont offert à chaque maman présente une rose. Ensuite nous avons trinqué en leur honneur.

Le 15 Juin : Cette année et pour la première fois le mechoui a eu lieu un dimanche midi; le beau temps étant de la partie ce coup d'essai fut concluant. Grand remerciement à toutes les personnes qui ont prêté leur concours pour mener à bien cette journée.

Les 13 et 14 Juillet : Les Habitants de la commune ont été conviés à une retraite aux flambeaux suivie d'un bal populaire.

L'après midi après le dépôt de gerbe au monument, nous avons eu des concours de pétanque ainsi que des jeux réservés

aux enfants. et pour terminer tirage des nombreux lots de la tombola.

Les 15, 16 et 17 Aout : Ces 3 jours de fête patronale ont commencé le matin par la messe de l'assomption. L'après midi un formidable défilé humoristique placé cette année sous le thème "Le Moyen Age". Rire et bonne humeur furent de la partie.

Le soir un grand bal organisé par une station de radio locale animé par son célèbre animateur.

La soirée choucroute se déroula le 16 dans un décor féodal, l'excellent repas ravit les nombreux convives. A l'aube les derniers "fêtards" rencontrèrent les 1er exposants de notre foire à tout arrivés très tôt.

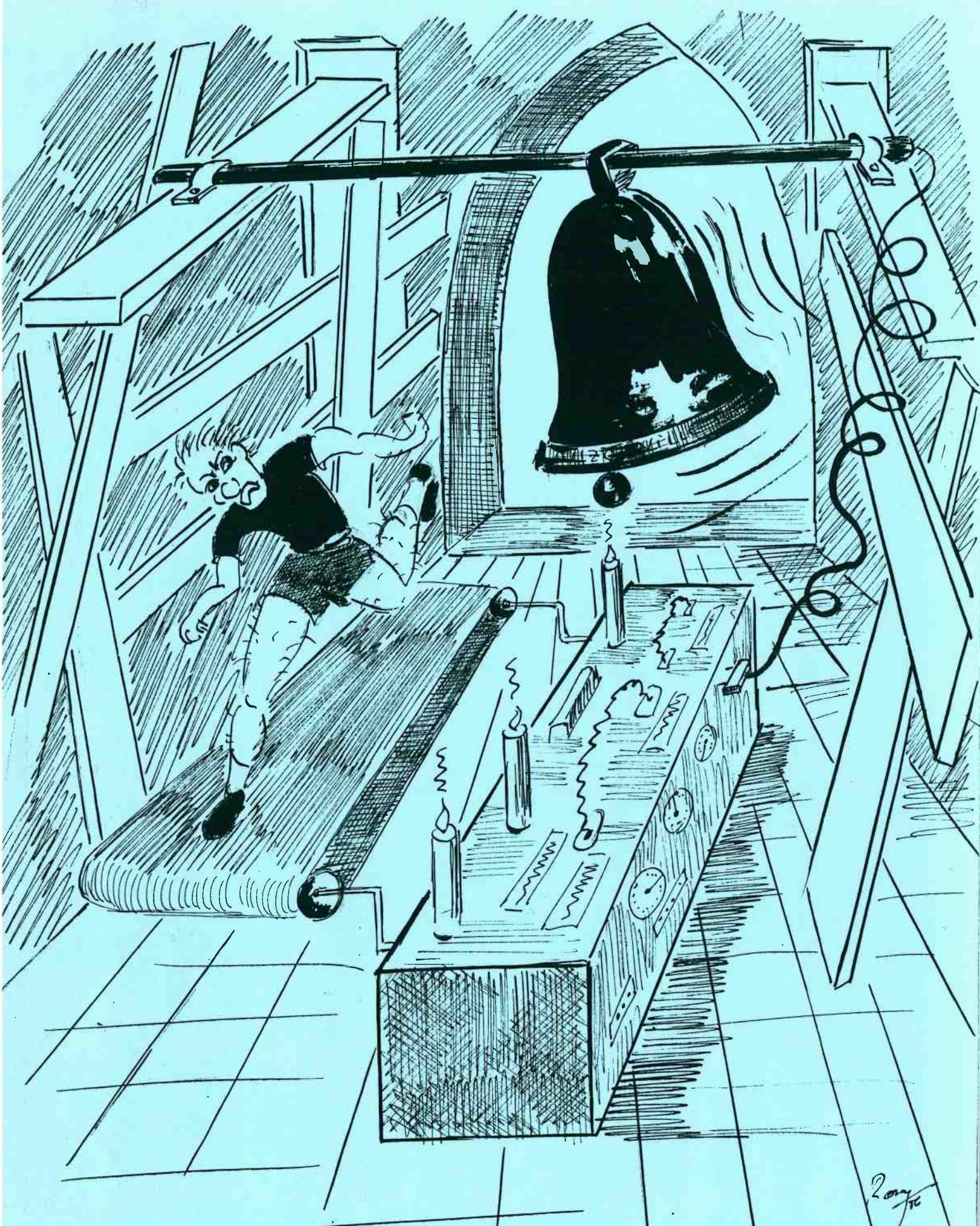
Le 13 Décembre : En association avec l'A.F.R.E.L. un spectacle varié fut présenté aux enfants avant que le Père Noël fit son entrée et distribua ses jouets.

EN CONCLUSION

Le Comité remercie toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de toutes les festivités de l'année 1986, et vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 1987.

P.S. DATE A RETENIR

11 Janvier 1987 - Galette des rois



20/10

"si j'avais su, j'aurais pas gagné aux jeux inter-villages !!"

CLUB DU 3ème AGE "DES BONS AMIS"

ACTIVITES DE 1986

Le 8 Janvier : Les Anciens se sont réunis au Foyer Raymond FEIST pour leur habituelle rencontre bi-mensuelle. Ils ont profité pour déguster la traditionnelle Galette de Rois et lever leur verre à la santé des Reines et Rois de cet après midi de détente.

Le 15 Mars : Au cours de l'Assemblée annuelle du Club les Membres présents ont renouvelé leur confiance à l'équipe d'animation, laquelle a exposé les projets d'activité de l'année 1986.

Ces activités se sont déroulées comme suit :

Le 18 Avril : Sortie Théâtre des Arts pour assister à la représentation de la comédie "Une femme branchée" interprétée par une troupe emmenée par le très sympathique et taentueux acteur Jean LEFEBVRE.

Le 22 Mai : Excursion à Paris où nous sommes allés assister à l'émission de Fabrice "Casino Parade" avec en vedette Carlos! aux studios de R.T.L., puis nous sommes allés prendre un réconfortant repas dans un restaurant de Montmartre. La digestion faite, nous avons repris le car pour Neuilly sur Seine pour la visite du musée des Arts et Traditions Populaires.

Le 2 Juillet : Sortie Pique Nique en forêt de Lyons. Le matin nous avons visité la fromagerie de chèvres de Bézu la Forêt. Après une bonne restauration dans un merveilleux décor naturel dominé par les hêtres majestueux, nous sommes allés visiter la château de Fleury la Forêt. Cette agréable journée se termina par une bonne collation au foyer du Club.

Le 15 Aout : Participation active de nos membres à la fête patronale, à savoir : confection de roses et sachets de confettis, et animation du char du 3ème Age.

Le 12 Octobre : Encouragée par le succès des années précédentes, l'Equipe d'animation a mis sur pied un spectacle de variétés (chants, sketches, comédie et vente d'objets confectionnés.)

A ce sujet nous remercions vivement les membres du Bureau d'Aide Sociale ainsi que toutes les personnes qui ont participé bénévolement à la réalisation de ce

divertissement et contribué comme chaque année à la réussite de notre fête.

Le 25 Octobre : Repas offert par le Club des Anciens de la commune. 55 personnes étaient réunies dans la salle des fêtes pour savourer les mets qu'avaient préparé avec leur habituel dévouement, Mr. et Mme MASZURIER et servis avec leur gentillesse coutumière par des personnes bénévoles.

Outre ces activités organisées par le Club du 3ème Age, les Anciens de la commune ont bénéficié d'un repas (le 10 Mai) et un voyage (le 7 Septembre) organisés et offerts par le Bureau d'Aide Sociale.

Pour 1987, l'Equipe d'Animation, fera tout son possible pour maintenir et au besoin améliorer ses activités.

Pour cela, nous serons heureux d'accueillir parmi nous les nouveaux retraités qui souhaiteraient se joindre à nous de façon, que l'avenir de notre association soit envisagé avec l'espoir de toujours faire mieux.

EN CONCLUSION

Nous remercions, la Municipalité, le B.A.S. ainsi que toutes les personnes qui, par leur participation active et bénévole ou dons anonymes nous apportent leur aide morale et matérielle. Ce qui est encourageant pour l'avenir du Club " DES BONS AMIS".

ANCIENS COMBATTANTS

Après le cessez le feu du 11 novembre 1918, les Poilus se sont engagés de rester unis comme au front. Ce qu'ils concrétisent en formant l'Union des Anciens Combattants.

Dans notre commune comme partout en France une section vit le jour en 1921.

Depuis sa fondation cette phalange est toujours en activité.

Ceux de 1939-45 se sont joints à eux pour suivre le même idéal et continuer leur tâche.

Hélas des pionniers il n'en est plus, petit à petit ils nous ont quitté souffrant dans leur chair et par l'âge. Par le temps plusieurs membres du deuxième conflit les ont rejoint dans la tombe.

Nos fils, suite à la guerre d'Algérie et d'Indochine ont fondé un mouvement autonome équivalent au précédent et de ceux ci quelques uns se joignent à nous, en fait nous défendons le même idéal.

Nous qui sommes encore là, le même devoir s'impose : se faire entendre, travailler, afin que tant de souffrances, tant de deuils, telles hécatombes ne se renouvellent pas.

Ayons une pensée pour toutes les victimes de ces conflits auxquels nous devons notre bien être et la Liberté.

BIBLIOTHEQUE

Nous vous rappelons qu'une bibliothèque fonctionne dans le local du foyer Raymond FEIST (à côté de la Mairie).

Deux permanences sont assurées chaque semaine (sauf jours fériés):

- le mardi de 18 à 19 heures
- le samedi de 10 à 11 heures.

Le prêt de livres est gratuit. Les livres (2 au maximum par personne) sont prêtés pour 15 jours. Nous sommes sûres que vous en prendrez le plus grand soin.

Nous mettons à votre disposition :

- des romans contemporains,
- des romans classiques,
- des policiers et livres de science fiction.
- des biographies et histoires vécues,
- des livres documentaires,
- des livres pour enfants,

Nous souhaitons que de nombreux habitants du village (adultes et enfants) fréquentent cette bibliothèque, et nous serons heureuses de vous y rencontrer. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons obtenir une augmentation du dépôt de livres par la Bibliothèque Centrale de Prêt de Seine Maritime.

Par ailleurs, si vous avez des livres à prêter, nous les accepterons avec plaisir : nous aurons ainsi plus de choix.

A BIENTOT....

NOS PEINES - NOS JOIES

DECES :

- Henriette GAMBU
 - René LEROUX
 - Clément LEMIRE
 - Jacques LALLEMAND
 - Lucie MARINIER
 - Claude GAMBU
 - Eugène LEFEBVRE
-

MARIAGES :

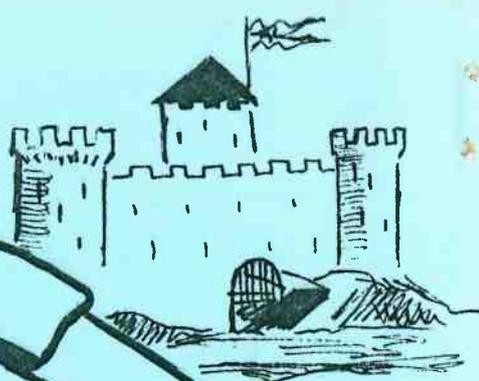
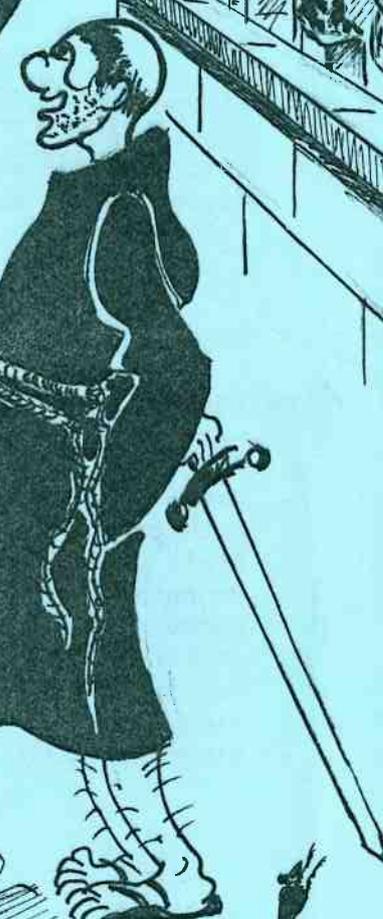
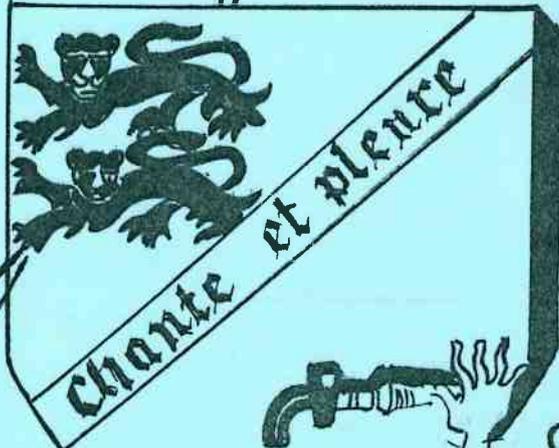
- Pierre LHERMITTE et Vitalina LEAL GONCALVES
 - Gérard GASTELLE et Denise CAILLOT
 - Eric ATCHERAY et Agnès BERTHELOT
 - Hugues PRIEUR et Ingrid VANNIER
-

NAISSANCES :

- Marie-Lise LECLERC
 - Mathilde CORNU
 - Aloïs LEFRANCOIS
 - Vanessa LEFEBVRE
 - Ludovic FRESSARD
 - Jennifer WILLIAMS
 - Maxime LAMBERT
 - Nicolas CREPY
 - Vincent PILLON
-

Les Membres de la Commission de l'Information
présentent à tous les Habitants, leurs meilleurs vœux pour 1987

AUSONVILLE SUR RY



R. Ray 1956